

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse Capitole, Hugues KENFACK,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

Donne délégation de signature à :

Monsieur Michel LEROY, Maître de conférences, Directeur du Service Commun de la Formation Ouverte A Distance (FOAD),

à l'effet de signer en son nom, pour le Service Opérationnel (SO) 900009 – Service commun de la Formation Ouverte A Distance :

- en dépenses :
 - les engagements de dépense dont le montant est inférieur à 2 500 € HT,
 - les certifications de service fait sans limitation de montant.
- en recettes : les actes relatifs à l'acquisition des droits et à l'établissement des factures, sans limitation de montant,
- les ordres de missions temporaires concernant le SO 900009, hormis ceux le concernant,
- les états de remboursement de frais engagés par les missionnaires sur ce même budget.

En cas d'absence de Monsieur Michel LEROY, Madame Aurélie DARIO, Responsable administrative du service de la FOAD reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus mentionnés, hormis les ordres de mission les concernant.

La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement.

Il est mis fin à la délégation consentie à M. Michel LEROY et Mme Aurélie DARIO, en date du 19 octobre 2021.

Fait à Toulouse, le 6 juillet 2023

Le délégataire,



Michel LEROY

La délégataire,



Aurélie DARIO

Le Président,



Hugues KENFACK

